

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, deuxième jour du mois de mai 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, André Laramée, conseiller, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2016-05-73 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2016
- 4. Trésorerie**
 - 4.1. Adoption des comptes à payer
- 5. Période de questions**
- 6. Engagements de crédits et décisions**

Administration

- 6.1 États comparatifs revenus et dépenses
- 6.2 Paiement des annuités
- 6.3 Demande don – Scouts Nord Joli
- 6.4 Dérogation mineure – 201600001- 2269-2271 rue Principale
- 6.5 Renouvellement Carrefour Canin – 2016-2017
- 6.6 Demande de commandite – Loisirs Sainte-Élisabeth
- 6.7 Soumission marches béton bureau municipal
- 6.8 Soumission Architectes – Massicotte Maloney pour Primevère
- 6.9 Embauche animateurs – camp de jour
- 6.10 Contrat transport par autobus – Sorties spéciales Camp de jour
- 6.11 Aménagement floral – embauche d'une contractuelle et achats
- 6.12 Projet aménagement d'Art – Parc des aînés
- 6.13 Congrès Fédération québécoise des municipalités
- 6.14 Autorisation utilisation terrain municipal pour Fête Nationale
- 6.15 Appuie auprès de la CPTAQ – Projet de la vente lots 5 186 873 et 5 186 925 du cadastre du Québec
- 6.16 Délégation de compétences – Service informatique
- 6.17 Demande de commandite – 5^e et 6^e année - École primaire
- 6.18 Démolition garage
- 6.19 Trois-Pistoles en chansons : une jeune artiste de Sainte-Élisabeth
- 6.20 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
- 6.21 Opération enfant soleil - Évènement caritatif

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.22 Octroi de contrat - Travaux Rang de la Chaloupe
- 6.23 Journée technique compteur d'eau et approche sur la tarification
- 6.24 Soumission clôtures Puits L'Épiciér
- 6.25 Signalisation – afficheur de vitesse
- 6.26 Achat Balai à gaz et accessoire
- 6.27 Soumission traçage de lignes
- 6.28 EBI – Citoyens ordures et récupération

Sécurité civile

- 6.29 Demande à la MRC – Centre de mesures d'urgences substitut
- 6.30 Adoption plan des mesures d'urgence et organigramme

7. Règlements

- 7.1 Modification au règlement NUMÉRO 468-2009 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport de permis
- 8.2 Invitation Réseau Biblio – Souper champêtre bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers
- 8.3 Semaine de la santé mentale – Conférence de presse
- 8.4 Invitation – 8^e édition du gala d'Olympiques spéciaux Québec local Joliette
- 8.5 Avis de convocation – AGA de Culture Lanaudière

9. Rapports des membres du conseil

- 9.1 Rapport des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles**11. Période de questions****12. Correspondance****13. Levée de l'assemblée****3. Adoption des procès-verbaux****2016-05-74 3.1 Séance ordinaire du 4 avril 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

Adoptée.

4. Trésorerie**2016-05-75 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de 70 928,31 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 5 avril au 2 mai 2016, soit adoptée.

Adoptée.

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

Administration

2016-05-76 6.1 États comparatifs trimestriels des revenus et dépenses

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les états financiers trimestriels au 30 avril 2016.

Adoptée.

2016-05-76 6.2 Paiement des annuités pour le bassin d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget il était prévu de taxer un montant de soixante dollars (60 \$) par unité de logement afin d'acquitter les annuités de 35 160\$ pour le bassin d'eau potable à Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne veulent pas augmenter la taxe d'eau des contribuables ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les annuités 2016 au montant de 35 160\$ soient remboursées à même le surplus réservé pour les réseaux d'aqueduc.

Adoptée

2016-05-77 6.3 Demande de don – Scouts Nord Joli

CONSIDÉRANT le groupe de Scouts Nord Joli présent à Sainte-Élisabeth et les municipalités environnantes depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année un des groupes Scouts doit être l'hôte d'un gala reconnaissance qui remercie les adultes impliqués auprès des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'un tel évènement sont la location de la salle, le repas, des musiciens ainsi que l'équipement audio ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prêter la salle gratuitement le 14 mai prochain.

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE la demande # 2016-00001 vise à autoriser un agrandissement vertical en marge latérale dérogatoire protégée par droits acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale à respecter de la zone RC est de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT les plans soumis par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne vise pas une partie habitable de la maison mais seulement la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE la toiture aura un revêtement de bardeau d'asphalte qui n'augmentera pas la vitesse de chute de neige comparativement à de la tôle présentement ;

CONSIDÉRANT la visite sur place des membres du CCU afin de visualiser in situ la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur l'usage ni sur la densité du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas au plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent à l'unanimité aux membres du conseil municipal d'accorder conditionnellement la dérogation mineure qui aurait pour effet d'autoriser un agrandissement vertical de la maison sans modifier l'implantation au sol de la maison et ce, malgré les articles 7.2 et 8.3.3 et du règlement de zonage #305 de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 201600001 au 2269-2271 rue Principale ;

De s'assurer que le propriétaire respecte la condition soit que :

La voisine immédiate de M. Dumontier, Mme Rachel Asselin, doit donner son accord par écrit devant un témoin, soit devant la directrice générale.

Adoptée.

CONSIDÉRANT l'excellent service offert par le Carrefour Canin depuis l'an passé ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont mentionné qu'ils étaient particulièrement satisfaits du service ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat avec le Carrefour Canin, pour l'année 2016-2017, aux mêmes conditions que le contrat 2015-2016.

Adoptée.

2016-05-80 6.6 Demande de commandite – Loisirs Sainte-Élisabeth

CONSIDÉRANT la demande du comité Loisirs de Sainte-Élisabeth pour la fête nationale, de 500 \$;

CONSIDÉRANT les prochaines activités prévues et où une commandite sera aussi demandée d'un montant de 500 \$ chacune ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer un montant de 500 \$ à titre de commandite pour la fête Nationale ainsi que le prêt de salles.

Adoptée.

2016-05-81 6.7 Soumission marches béton bureau municipal

CONSIDÉRANT la dégradation des marches de béton menant au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les marches ne pourraient être réparées que temporairement et que le travail serait rapidement à refaire ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission écrite et qu'un second soumissionnaire mentionnait un coût d'environ 15 000\$ à 20 000 \$:

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat d'enlever le Perron actuel et de refaire le Perron, paliers et trottoir à Sébastien Majeau au montant de 6 055 \$ plus taxes.

Adoptée.

2016-05-82 6.8 Soumission Architectes – Massicotte Maloney pour Primevère

CONSIDÉRANT le besoin de prévoir des travaux à Primevère pour l'extérieur et l'intérieur ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des plans d'Architectes pour planifier l'aménagement des toilettes pour personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute demande de subvention, la Municipalité doit prévoir des plans d'Architectes ;

CONSIDÉRANT QUE pour les appels d'offres, des plans sont nécessaires ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner un contrat de Relevés et mise en plan, soit la phase A ainsi que **le du dossier des** préliminaires, soit la phase B de l'offre de Services de la firme d'Architectes Massicotte, Maloney au tarif de 5 050 \$ plus les taxes applicables, pour les deux phases.

Adoptée.

2016-05-83 6.9 Embauche animateurs – camp de jour

CONSIDÉRANT le camp de jour de Sainte-Élisabeth ;

CONSIDÉRANT QUE deux animateurs ont été choisis lors des entrevues ;

CONSIDÉRANT QU'une animatrice choisie a contacté la municipalité pour annuler sa candidature ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un adulte responsable lors des journées du camp de jour et des sorties en autobus ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire l'embauche de la candidate retenue lors des entrevues ;

D'ouvrir à nouveau le poste afin de trouver une personne pour remplacer la personne qui s'est désistée.

Adoptée.

2016-05-84 6.10 Contrat transport par autobus – Sorties spéciales Camp de jour

CONSIDÉRANT des sorties spéciales pendant le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants doivent être transportés par autobus lors de sorties spéciales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater Josée Pagé afin de signer le contrat avec Transport Roch pour les cinq sorties spéciales prévues, dont deux se feront avec le camp de jour de Saint-Cuthbert, au coût total de 787,59 \$.

Adoptée.

2016-05-85 6.11 Aménagement floral – embauche d'une contractuelle et achats

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner le contrat pour l'aménagement floral des infrastructures de la Municipalité à Madame Julie Asselin au tarif horaire de 13,50 \$;

De prévoir un budget plus important d'achat de végétaux, terre et paillis, afin de fleurir les nouvelles pancartes aux entrées de la Municipalité, soit un montant de 800 \$.

Adoptée.

2016-05-86

6.12 Projet aménagement d'art – Parc des aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth recevra une subvention de 5 000 \$ pour l'aménagement d'une œuvre d'art dans le parc pour aînés ;

CONSIDÉRANT QUE Véronique Malo, artiste, a déposé une œuvre retenue par les membres du conseil municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat d'aménagement d'un œuvre dans le parc des aînés à Véronique Malo, artiste.

Adoptée.

2016-05-87

6.13 Congrès Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT le congrès de la FQM qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance des informations transmises lors de ce congrès ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité inscrive deux personnes au Congrès de la FQM, soit le maire Mario Houle ainsi que la conseillère Marie-Pier Houle.

QUE les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement et de repas soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

2016-05-88

6.14 Autorisation utilisation terrain municipal pour Fête Nationale

CONSIDÉRANT QUE le comité loisirs de Sainte-Élisabeth organise des activités pour la Fête Nationale

CONSIDÉRANT QUE le comité Loisirs aura besoin d'un permis d'alcool lors de cette journée ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se situe sur les terrains de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs doit avoir l'autorisation écrite de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le comité Loisirs à utiliser les terrains municipaux pour son évènement du 24 juin prochain.

Adoptée.

6.15 Appui auprès de la CPTAQ – Projet de la vente lots 5 186 873 et 5 186 925 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE GILLES ROBILLARD & FILS INC., est propriétaire des lots 5 186 873 et 5 186 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, situés dans la zone agricole de la municipalité de Ste-Élisabeth dans la MRC de d'Autray et totalisant une superficie de 401 496,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE GILLES ROBILLARD & FILS INC. est aussi propriétaire du lot 3 449 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, contigu au nord-est de l'immeuble décrit au paragraphe précédent, lequel immeuble contigu est situé dans la zone agricole de la municipalité de St-Norbert dans la MRC d'Autray et a une superficie totale de 626 559, 2 m. ca. ;

ATTENDU QUE GILLES ROBILLARD & FILS INC. est propriétaire du lot 3 449 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, réputé contigu vers le nord-est de l'immeuble décrit au paragraphe précédent, n'étant séparé que par le chemin public, lequel immeuble réputé contigu est aussi situé dans la zone agricole de la municipalité de St-Norbert dans la MRC de d'Autray et a une superficie totale de 164 680,7 m. ca. ;

ATTENDU QUE GILLES ROBILLARD & FILS INC. est propriétaire du lot 3 452 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette vers le sud-est de l'immeuble décrit au paragraphe précédent, lequel immeuble contigu est aussi situé dans la zone agricole de la municipalité de St-Norbert dans la MRC de d'Autray et a une superficie totale de 629 519,1 m .ca; à savoir:

ATTENDU QUE GILLES ROBILLARD & FILS INC. projette vendre à Bruno Loranger les lots 5 186 873 et 5 186 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette et qu'il est nécessaire qu'à cette fin la Commission de protection du territoire agricole du Québec émette une autorisation permettant l'aliénation de ces lots;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande sont situés dans un milieu agricole dynamique et homogène;

ATTENDU QUE dans ce secteur où se trouvent les lots visés par la demande, les terres sont activement cultivées en grandes cultures et que le milieu en cause compte peu d'utilisations non agricoles;

ATTENDU QUE la vente lots 5 186 873 et 5 186 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, permettra à Bruno Loranger d'augmenter d'environ 40 hectares les superficies cultivables de son exploitation agricole;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande et les autres lots qui seront conservés par GILLES ROBILLARS & FILS INC. conserveront leur vocation agricole;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas pour objet d'ajouter sur les lots visés des usages autres qu'agricoles et qu'en conséquence l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun ajout de résidence et compte tenu que l'autorisation recherchée n'a pas pour objet d'ajouter sur les lots visés de nouveaux usages autres qu'agricoles, l'autorisation recherchée ne créera aucune contrainte additionnelle résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'a pas pour objet d'ajouter de nouveaux usages autres que ceux actuellement pratiqués, que les lots visés conserveront leur caractère agricole et qu'en conséquence, l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire des municipalités locales dans lesquelles se trouvent les lots visés et dans la région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'émettre l'autorisation recherchée par FERME GILLES ROBILLARD & FILS INC. aux termes de la demande qui lui est adressée.

Adoptée.

6.16 Délégation de compétences – Service informatique

Ce point est reporté.

2016-05-90 6.17 Demande de commandite – 5^e et 6^e année - École primaire

CONSIDÉRANT la demande de prêt de la grande salle, le 18 juin prochain, pour le bal de finissants des jeunes de 5^e et 6^e année de l'école Émilie-Caron ;

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prêter la salle le 18 juin prochain à titre de commandite pour le bal de finissants des jeunes de 5^e et 6^e année.

Adoptée.

2016-05-91 6.18 Démolition garage

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'aménagement d'un parc sont prévus sur le terrain municipal face à la rue Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE le garage sur place est en très mauvais état et qu'il serait très coûteux de le transformé ou de le réaménager ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de le démolir et d'enlever l'entrée en Asphalte avant d'engager les travaux d'aménagement du parc ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité :

De demander deux à trois soumissions pour la démolition du garage et l'enlèvement de l'asphalte de l'ancienne entrée et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée.

2016-05-92 6.19 Trois-Pistoles en chansons : une jeune artiste de Sainte-Élisabeth

CONSIDÉRANT QU'une jeune artiste de Sainte-Élisabeth, Océane Jourjon, a été sélectionnée lors des auditions du 9 et 10 avril dernier à Trois-Rivières pour faire partie de ces 116 demi-finalistes du concours « Trois-Pistoles en chansons » ;

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'organisation afin d'acheter de la publicité dans le livre souvenir ainsi qu'un mot de félicitation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolue à l'unanimité des conseillers :

D'envoyer un mot de félicitations de la part de la Municipalité de Sainte-Élisabeth de la grandeur d'une carte d'affaires, au coût de 75 \$, pour publier dans le livre souvenir de « Trois-Pistole en chansons ».

Adoptée.

6.20 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière

Demande non retenue

6.21 Opération enfant soleil – Évènement caritatif

Demande non retenue

Voirie – Aqueduc – Égout

2016-05-93 6.22 Octroi de contrat – Travaux Rang de la Chaloupe

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux de pulvérisation et d'asphaltage du Rang de la Chaloupe côté Est ;

CONSIDÉRANT les deux options pour les travaux soit l'option 1 : Traitement de surface double et l'option 2 : Béton bitumineux ;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes reçues de 7 soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Ghyslain Lambert ingénieur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De choisir l'option 1 soit le traitement de surface double ;

D'octroyer le contrat des travaux au plus bas soumissionnaire de l'option 1, soit Pavage JD inc.;

De s'assurer que Ghyslain Lambert fera la surveillance des travaux.

Adoptée.

2016-05-94 6.23 Journée technique compteur d'eau et approche sur la tarification

CONSIDÉRANT la journée technique prévue le 18 mai prochain à Montréal

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le directeur des travaux publics, Yan Benoît, d'être présent lors de cette journée ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire le directeur des travaux publics à cette journée ;

QUE la Municipalité défraie l'inscription au coût de 360 \$.

Adoptée.

2016-05-95 6.24 Soumission clôtures Puits L'Épicier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est tenue d'installer une clôture sur les terrains qu'elle a acquis sur le site des puits l'épicier ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre afin de réaliser l'installation de la clôture ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à Clôtures M.T. inc. au coût de 11 760 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2016-05-96 6.25 Signalisation – afficheur de vitesse

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour un afficheur de vitesse numérique ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumission est Trafic Innovation inc.

Le vote est demandé sur la proposition. Les conseillers passent au vote : 1 conseiller vote contre, 5 votent pour la proposition.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à la majorité des conseillers :

De se procurer l'afficheur de vitesse I-Safe 1 au coût de 4 200 \$ plus les taxes applicables.

D'y ajouter l'option Bluetooth pour la communication à distance.

Adoptée.

2016-05-97 6.26 Achat balai à gaz et accessoires

CONSIDÉRANT QUE le balai à gaz que les employés utilisent pour plusieurs travaux est hors service ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter le balai à gaz ainsi que les accessoires : balai, émondeur, souffleur et rallone au coût de 1 131,88 \$ plus les taxes applicables, au Garage Ste-Marie inc.

Adoptée.

2016-05-98 6.27 Soumission traçage de lignes

70

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale à réaliser un appel d'offres sur invitation à au moins deux entreprises afin de faire les travaux de lignages de rues municipales ;

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire afin que les travaux soient réalisés le plus rapidement possible mais en s'assurant que ce soit après les travaux sur le Rang de la Chaloupe.

Adoptée

2016-05-99 6.28 EBI – Citoyens ordures et récupération

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC de D'Autray offrent à leurs citoyens la possibilité d'aller porter des vidanges et récupération directement chez EBI lorsque ce n'est pas possible de le mettre sur le bord de la route ou dans leur bac ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas plus dispendieux pour la Municipalité que les citoyens l'apportent directement chez EBI ou qu'ils les mettent au chemin ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les citoyens gèrent leurs ordures au lieu de les laisser sur le bord du chemin plusieurs jours ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE permettre aux citoyens d'aller porter des ordures et recyclages directement chez EBI pour un maximum de 2 visites par citoyen par année ;

QUE seuls les voyages de remorques résidentiels sont permis et non les voyages commerciaux ;

QUE EBI facture la MRC de D'Autray qui nous facturera en retour ;

Adoptée.

Sécurité civile

2016-05-100 6.29 Demande à la MRC – Centre de mesures d'urgences substitut

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth a décrété un centre de mesures d'urgences au bureau municipal advenant que des mesures d'urgences doivent être décrétées ;

CONSIDÉRANT QU'advenant que le bureau municipal ne puisse être utilisé comme centre de mesures d'urgences, un autre endroit doit être planifié comme substitut ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a les équipements et les salles nécessaires ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire une demande à la MRC de D'Autray d'être le Centre de mesures d'urgences substitut de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Adoptée.

2016-05-101 6.30 Adoption plan des mesures d'urgence et organigramme d'organisation municipale de la sécurité civile

ATTENTU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;

ATTENTU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Élisabeth reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile :

Coordonnateur municipal de sécurité civile : Daniel Brazeau
 Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile : Marie-Claude Couture
 Coordonnateur de site : selon l'évènement
 Responsable de la mission Administration : Nathalie Lefebvre
 Responsable de la mission Communications : Sébastien Proulx
 Responsable de la mission Télécommunication : David Morin
 Responsable de la mission Service aux sinistrés : Nathalie Lefebvre
 Responsable de la mission Techniques et transport : Yan Benoit
 Responsable de la mission Sécurité des personnes : Sûreté du Québec
 Responsable de la mission Sécurité incendie et sauvetage : Service incendie

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adoptée.

7. Règlements

2016-05-102 7.1 RÈGLEMENT 468-1-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 468-2009

RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT 468-2009
 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
 CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT le décret 126-2016 obligeant les municipalités à modifier leur règlement afin de prévoir le nouveau tarif qui passera de 0,40 \$ à 0,46 \$.

CONSIDÉRANT QUE Les municipalités doivent adopter un règlement modificateur et le transmettre au MAMOT, au plus tard le 20 mai 2016, pour approbation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter un règlement modificateur :

Article 1. L'article 2 du Règlement no 468-2009 est modifié par le remplacement du tarif « 0,40\$ » par le tarif « 0,46\$ ».

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 2016.

Adopté.

8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis

Le rapport de permis d'avril 2016 et le rapport cumulatif sont remis aux membres du conseil.

Des permis pour une valeur de 135 000 \$.

8.2 Invitation Réseau Biblio – Souper champêtre bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers

Invitation à Monsieur le Maire au Souper dans le Pont Grandchamp le 11 juin prochain au profit de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers au coût de 50\$ le billet.

8.3 Semaine de la santé mentale – Conférence de presse

Invitation à une conférence de presse à l'occasion de la semaine nationale de la santé mentale, le mardi 3 mai de 11h30 à 12h00 au 588 rue Montcalm à Berthierville, local 301

8.4 Invitation – 8^e édition du gala d'Olympiques spéciaux Québec local Joliette

Invitation à la 8^e édition du Gala d'Olympiques spéciaux Québec local Joliette le 10 juin prochain au Club de Golf de Saint-Charles-Borromée dès 17h.

Le coût des billets est de 25 \$

8.5 Invitation – AGA de Culture Lanaudière

Assemblée générale de Culture Lanaudière
Le mercredi 25 mai au centre d'Art Diane-Dufresne
Repentigny

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapport des conseillers

Les membres du conseil font la liste des activités du mois.
Une rencontre du CCU a eu lieu
La CABA, le dîner aura lieu mercredi 4 mai
La biblio, l'heure du conte sera le 10 mai

Le comité des Loisirs s'est réuni, une prochaine rencontre est prévue le 23 mai prochain.

Une course familiale aura lieu le 11 juin, en même temps que la fête des voisins.

Une rencontre de Zone Bayonne a eu lieu.

Une conférence de tourisme Lanaudière a eu lieu où il était question de l'impact des changements climatiques sur le tourisme

Les étudiants ont aussi faits leur deuxième visite des maisons anciennes.

Le futur site Internet de la Municipalité avance, certains textes doivent être prévus.

9.2 Rapport du Maire

Plusieurs rencontres à la MRC de D'Autray concernant le système informatique, le PIIRL, soit le réseau prioritaire des routes de chaque municipalité ainsi que les traverses de chemin de fer ont faits parties des discussions.

10. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

11. Période de questions

Le comité Loisirs demande à Monsieur Le Maire de prévoir un Discours du Maire pour la Fête Nationale.

Un citoyen désire connaître l'emplacement prévu pour le panneau de vitesse électronique. Il sera installé à l'entrée du village avant l'école primaire afin de diminuer la vitesse avant l'école primaire.

Un citoyen désire savoir la procédure pour avoir un appui de la Municipalité auprès de la CPTAQ. Il s'agit tout d'abord de contacter l'inspecteur de la Municipalité.

12. Correspondance

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation. Plusieurs documents et revues.

2016-05-103 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h40.

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-
trésorière